



Dettes cachées au jaf lors de la non conciliation

Par **raphaella_old**, le **20/05/2007** à **16:19**

Bonjour, je suis en procedure de divorce depuis le mois de Janvier.
Mon mari avait contracte un credit a la consommation afin d'acquérir des meubles pour notre logement. La mensualité était de 90euros. Lors de la non conciliation, j'ai accepte de regler se crédit car le JAF m'a accorde la residence dans le logement. Aujourd'hui mon mari a quite le logement et de ce fait je decouvre que la dette est largement au dessus de ce qu'il avait ete emprunte et la mensualité est superieur a ce qui avait été dit au juge, soit 120Euros de mensualité, au lieu des 90annoncé.
Quels sont mes recours, puisque mon mari, a pris de l'argent sur cette reserve d'argent, et je me peux pas payer 120euros de mensualité car je suis actuellement sans emploi.
Mon avocat me dit rien, il est constamment en "reunion" ou au tribunal.
Merci de votre reponse.

Par **Christelle_old**, le **20/05/2007** à **21:18**

Bonjour,
Malheureusement il vous faudra reprendre la procédure. Comment avez-vous divorcer : chacun avait son avocat ou c'était une requête gracieuse ?